

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016 A 20 HEURES

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU
J.FERRAND M.P.GABILLEAU L.PACREAU Ph.TESSIER F.GLUMINEAU
L.GENTREAU F.LAMY H.BEAUDOUI N.DA SILVA A.S.DE JESUS

Absents excusés : S.GRAY (ayant donné procuration à F.LAMY) P.Y.DREILLARD
C.BIRON H.MOLINARI.

Secrétaire : L.GENTREAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2016. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) TARIFS 2017

Cartes de pêche : maintien des tarifs 2015 soit
- carte à la journée : 3.70 €
- carte à la semaine : 9.60 €

Pour les autres tarifs le CM applique une augmentation de 2%

:

Cimetière : - nettoyage d'une fosse : 14.55 €
- entretien d'une fosse à l'année : 27.70 €

Columbarium : - concession 10 ans : 157.75 €

Caveautins - concession 20 ans : 315.35 €

- concession 30 ans : 473.00 €

Concessions cimetière : - concession trentenaire : 134.65 €

- concession cinquantenaire : 249.50 €

Participation raccordement égout : 1 731.90 €

Remboursement branchement égout : 462.20 €

Salle polyvalente :

	COMMUNE	EXTERIEUR
VIN D'HONNEUR petite salle	75.95 €	115.00 €
deux salles	133.15 €	169.05 €
NOCE LUNCH deux salles	318.90 €	373.00 €

CUISINES	115.00 €	134.55 €
BANQUET REPAS FAMILIAL petite salle	138.50 €	156.70 €
deux salles	216.15 €	257.75 €
REUNION SOCIETE ou ASSOCIATION EXTERIEURE jour		135.75 €
Jour et nuit		226.25 €
ENTREPRISES	132.70 €	181.10 €
LOCAL LAVE-VAISSELLE	28.10 €	28.10 €
ASSOCIATIONS forfait nettoyage	105.00 €	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	Part fixe : 30.00 €	
	Part m3 : 0.944 €	

2) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MOUTIERROIS

Monsieur le Maire rappelle les statuts initiaux de la CCPM modifiés à plusieurs reprises.

Suite à l'arrêté du 29.03.2016 autorisant le schéma départemental de coopération intercommunale de Vendée et dans le cadre de la fusion des 2 EPCI Moutierrois et Talmondais, il présente les projets de délibération ci-après :

- Modification des statuts pour la future intercommunalité et les diverses compétences
- Nombre et répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la future Communauté de Communes
- Motivation pour la prise de compétence « Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme »

Accord du CM pour la validation de ces 3 délibérations.

3) RETRAIT DU DEPARTEMENT EN 2017 POUR LE SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

Monsieur le Maire fait connaître le retrait du Département pour la participation financière au fonctionnement du Syndicat Mixte Bassin du Lay à compter du 1^{er}.01.2017 et la suppression de la clause de compétence générale.

Les Communautés de communes du Moutierrois et Talmondais se substitueront au retrait du Département

Le département continuera à apporter sa contribution pour l'investissement.

Accord du CM.

- 3 -

4) DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR SANITAIRES DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait connaître qu'il est nécessaire d'envisager la réhabilitation des sanitaires de l'école publique.

Il propose de solliciter une subvention à la Région dans le cadre du pacte pour la ruralité.

Accord du CM.

5) RECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la prise en compte de la longueur de la voirie communale dans les critères de calcul de la DGF.

Il y a lieu d'inclure la voirie des lotissements communaux d'une part et privés d'autre part pour lesquels le transfert à la commune a été mis en œuvre.

Accord du CM.

6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à Mr et Mme JEANNE au 9, rue de la Nanté

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

7) QUESTIONS DIVERSES

. Contrat de maintenance du logiciel CERIG pour la facturation des services périscolaires : 90.00 € annuel

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 29 novembre 2016 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU